

Département de l'Yonne**Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

| | | |
|---|-------------|--|
| Date de convocation : | 23 mai 2024 | Nombre de conseillers communautaires |
| Date d'affichage de la convocation : | 23 mai 2024 | Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 48 |

Séance du 29 mai 2024

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, salle polyvalente, à BUSSY-EN-OTHE, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, Mme Bernadette MONNIER, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, Mme Dorothée BRICOUT, M. Jacques COURTAT, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Sébastien DORA, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Dominique AUBERGER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
M. Kévin AUGÉ, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
M. Mohammed BELKAID, pouvoir à M. Jean-Yves MESNY
M. Bernard MORAINÉ, pouvoir à M. Hassan LARIBIA
Mme Michèle BARRY, pouvoir à Mme Bernadette MONNIER
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Jacques COURTAT
M. Laurent CHAT, pouvoir à M. Nicolas SORET
M. Éric GALLOIS, pouvoir à M. Jean-Pierre BARRET
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à M. Francis BOURSIN
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
M. Gérard VERGNAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : PCAET – Mobilité - Proposition de lancement d'un Plan de mobilité simplifié et sollicitation du Fonds vert « Développement des mobilités durables en zones rurales »

PCA/2024/55

Conseil communautaire du
29 mai 2024

Objet : PCAET – Mobilité - Proposition de lancement d'un Plan de mobilité simplifié et sollicitation du Fonds vert « Développement des mobilités durables en zones rurales »

Le conseil communautaire a approuvé son Plan climat air énergie territorial (PCAET) par délibération le 28 novembre 2023 à l'unanimité pour une durée de six ans (2023 -2028). La mobilité est un des axes majeurs pour la transition écologique et sociale du territoire.

La communauté de communes du jovinien, en tant qu'« Autorité organisatrice de la mobilité », souhaite construire sa feuille de route tout en apportant des services avec les différents partenaires privés et institutionnels qui interviennent dans ce domaine. Son comité des partenaires devra être également mobilisé.

Il est donc proposé de lancer une consultation dans l'objectif d'élaborer un plan de mobilité simplifié (PdMS) intégrant la mobilité active et de solliciter le Fonds vert « Développement des mobilités durables en zones rurales ».

- La démarche du PdMS cherche à **rendre effectif le droit à la mobilité pour tous**. Ce droit à la mobilité se traduit par la garantie donnée à chacun de pouvoir se déplacer au quotidien, tant pour accéder à des services publics ou économiques de base, qu'à la formation, à l'emploi ou à des services de santé. **Il s'agit de passer d'une réflexion sur les transports, centrée sur les infrastructures, à une réflexion basée sur les besoins des habitants.**
- Le PdMS permet aux collectivités des territoires peu denses et ruraux **de répondre à la crise du modèle de déplacement basé sur l'usage individuel de la voiture**. L'absence d'alternative à la voiture représente un coût croissant pour les habitants de ces territoires. Ce coût risque de s'accroître avec la dynamique de décarbonation des modes de transport. De plus, ce modèle laisse de côté les plus vulnérables qui n'ont pas de voiture ou qui ne peuvent pas conduire.
- La démarche du PdMS permet également aux élus de **contribuer à l'attractivité de leur territoire**. Une meilleure mobilité au sein du territoire, c'est aussi un foncier plus attractif et des revenus touristiques en progression.
- Enfin, le PdMS **peut constituer une première étape dans l'appropriation de la compétence d'AOM**. Il permet d'acquérir une expérience et une connaissance fine des besoins des habitants, d'élaborer une première stratégie, et d'amorcer une dynamique rassemblant l'ensemble des acteurs de la mobilité (élus, représentants de l'état, entreprises, gestionnaires de réseau, associations d'usagers...)

Le coût prévisionnel de cette démarche a été estimé à 33 330 € HT et un financement à hauteur de 50% au titre du Fonds vert 2024 peut être sollicité.

| DEPENSES | € HT | RECETTES | TAUX | € |
|---|-------------|---|------|-------------|
| Elaboration d'un Plan de mobilité simplifié | 33 330,00 € | Fonds Vert 2024 Mesure « Développement des mobilités durables en zones rurales » | 50% | 16 665,00 € |
| | | Autofinancement | 50% | 16 665,00 € |
| TOTAL | 33 330,00 € | TOTAL | | 33 330,00 € |

VU le code général des collectivités territoriales et, notamment l'article L.5211-5-1 du CGCT relatif aux mentions obligatoires stipulées dans les statuts des EPCI,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), prévoit la possibilité de transférer de nouvelles compétences aux communautés de communes,

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

VU les délibérations n°ADM/2021/05 du 04 février 2021 et n°ADM/2021/66 du 6 octobre 2021 portant le statut d'autorité organisatrice de la mobilité locale (L. 1231-1 du code des transports) de la communauté de communes du jovinien ;

VU la délibération PCA/2023/88 du 28 novembre 2023 de la communauté de communes du jovinien approuvant son PCAET pour six ans ;

VU la délibération n°MOB/2023/90 du 28 novembre 2023 relative à la création d'un comité des partenaires ;

CONSIDÉRANT la restitution du groupe de travail des élus en conférence des maires du 20 novembre 2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission environnement et économie circulaire du 30 avril 2024 ;

VU la Commission des Finances et la Conférence des Maires du 13 mai 2024,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 1 (M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT)

-VALIDE le lancement d'une consultation pour élaborer un plan de mobilité simplifié à l'échelle de la communauté de communes du Jovinien,

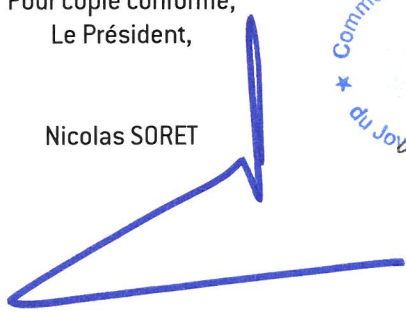
-SOLLICITE le Fonds Vert 2024 sur la mesure « Développement des mobilités durables en zones rurales » à hauteur de 50% du montant HT, soit 16 665,00 €,

-AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

-AUTORISE le Président ou son représentant dument habilité à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

